



ipp et aménagement de poste à mes frais

Par **chrisgreffe**, le 17/11/2011 à 21:40

bonjour je suis fonctionnaire à la poste du 77 et j'ai eu un accident de trajet qui ma donner droit a une IPP de 20 % ainsi qu'un aménagement de poste à 80 % mais en tetant payé 100 %. tout ceci a duré 2 ans. mais a la suite d'une visite au comité medical celui ci a décidé de mettre un terme a mon 80 % en argant que je recevais une ipp qui me permet de me financer par mes propres moyens mon 80 % avec mon ipp. j'ai donc contesté la decision du comité medical mais celui ci reste sur ses positions malgré deux faits nouveaux je suis reconnu mph, le medecin de prévention m'avait prorogé mon aménagement de poste à 80 % comme auparavant et j'avais aussi un certificat medical de mon medecin traitant. Ont t il le droit de me demander de financer par mes propres ressources (ave mon ipp) merci pour la réponse.